

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

M. STA. LIMBA (gerant)

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Importeurs Vehicules

Site inspecté : 113 chemin de la

Date de l'inspection: 14/04/2010

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Industriels glacière - NICE -

Exploitation sans l'autorisation requise d'un site de stockage et activités de récupération de déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques, d'objets en métal et carcasses de véhicules hors d'usage, etc --

Le surface utilisée est supérieur à 50 m²

(Rubrique n° 236 de la nomenclature des installations classées)

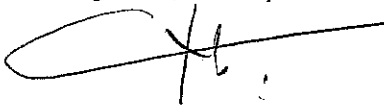
Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Article R.512-2 et R.512-3 du code de l'environnement,

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Notre intention est de continuer notre activité de stockage et de récupération de métaux. C'est pour cela que je vais faire au plus vite le nécessaire auprès du service concerné pour être dans les normes demandées. un dossier d'Agrement sera déposé prochainement.

le 26 Avril 2010

Suites susceptibles d'être données

- Ecart levé Oui Non
- Proposition de mise en demeure Oui Non
- Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : Réponse non satisfaisante de l'exploitant indique vouloir déposer un dossier d'agrement, cependant, il ne pourra pas obtenir le permis car son établissement n'a pas été autorisé par arrêté préfectoral au titre de la rubrique 2712 de la

L'inspection le :

Fiche soldée le :

nomenclature des ICPE (anciennement n° 286)

DRIRE